



Résiliation d'un mandat d'exclusivité

Par **Raphael Philippot**, le **30/06/2011** à **08:24**

Bonjour,j'ai un mandat d'exclusivité avec une agence immo pour la vente d'un studio.Celui ci a débuté le 23/05/2011 pour une durée de deux mois.Je ne suis pas satisfait de cette agence car:

1-Elle a gonflée l'estimation du prix de vente de mon bien pour obtenir de moi le mandat d'exclusivité.Je m'en suis rendu compte à la fin du premier mois du mandat ne voyant aucunes offres me parvenir.

2-Les Diagnostiques et le DPE n'ont pas été fait car aucun ordre de mission n'a été émis par l'agence vers la société devant réaliser ces diagnostics.Par contre mon chèque de 310e a lui bien été encaissé par cette même société. C'est aujourd'hui même (30/06/2011) que celle-ci vient faire son travail et cela suite à MA demande directement chez eux.

3-Aucune pancarte n'a été placé en facade de mon bien pour stimuler sa vente.

Je vais envoyer par A/R une lettre afin de dénoncer le mandat d'exclusivité à la fin de son terme. Je voudrais savoir s'il est légalement possible de résilier ce mandat avant la fin de son terme et s'il est possible de refuser toutes propositions de potentiels acquéreurs,MEME AU PRIX!!

Merci beaucoup.

Mr Philippot.

Par **bastiano**, le **30/06/2011** à **09:56**

Oui normalement il n'y a pas de probleme vous pouvez résilier ce contrat en envoyant un recommandé en précisant toutes les raisons évoquées